



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20251126-1173641-DE

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le : 28/11/2025

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt novembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 27**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Arnaud Bertrand, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Lefèvre, M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

**Ont donné procuration : 7**

M. Damien Metzlé à Mme Elodie Simoes, Mme Valérie Pécresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à Mme Nathalie Normand, Mme Chrystelle Coffin à M. Arnaud Bertrand, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool, M. Pierre-François Brisabois à M. Philippe Ferret.

**Absent non représenté : 1**

M. Amroze Adjuward.

**Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

#### Délibération n° DEL-25-11-26-02

**Objet :** Versailles Grand Parc - Rapport d'activité et compte financier unique 2024 de la Communauté d'agglomération.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

*Délibération n° DEL-25-11-26-02*

*Objet : Versailles Grand Parc - Rapport d'activité et compte financier unique 2024 de la Communauté d'agglomération.*

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-39,

VU sa délibération n° 2015-12-16/02 relative à l'intégration de Vélizy-Villacoublay à la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc au 1<sup>er</sup> janvier 2016 – Election des Conseillers communautaires,

VU le rapport annuel d'activité pour l'année 2024 de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, annexé à la présente délibération,

VU le compte financier unique 2024 de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, annexé à la présente délibération,

**CONSIDÉRANT** que la commune de Vélizy-Villacoublay est membre de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**CONSIDÉRANT** que conformément à la réglementation en vigueur, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a transmis son rapport d'activité pour l'année 2024, ainsi que son compte financier unique 2024, dont communication doit être faite par le Maire au Conseil municipal en séance publique,

**CONSIDÉRANT** que la commission Intercommunalité, réunie en séance le 17 novembre 2025, a pris acte du rapport d'activité pour l'année 2024, ainsi que du compte financier unique 2024 de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,

ENTENDU l'exposé de M. Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité** (Pour : 34 voix).

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2024 et du compte financier unique 2024 de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, joints à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 26 novembre 2025.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*